

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRASSE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD,

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Michel PARVY), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRASSE), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES, Pierre LANGLADE (a donné procuration à Arlette DEMAR), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Michelle MONDIT (a donné procuration à Bernard POUSSIN).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2015-007 : REDEVANCE 2015 RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT ET SAUVIAT SUR VIGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires relatif au budget du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat du 4 février 2015

Monsieur le Président propose que la collecte des cartons des associations de commerçants de Saint-Léonard de Noblat et de Sauviat sur Vige soit effectuée en 2015 dans les mêmes conditions qu'en 2014.

Il est donc proposé de reconduire le montant des redevances perçues en 2014, auprès des associations de commerçants, soit 1 000 € à Saint-Léonard de Noblat et 345 € à Sauviat sur Vige.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le montant de la redevance de collecte des cartons 2015 pour les adhérents de l'association « AVEC St Léonard » à 1 000 € et pour ceux de « l'Union Commercante et Artisanale Sauvigeoise » à 345 €.

Décide que cette redevance sera perçue de façon semestrielle, pour la moitié, lors du 1^{er} semestre de l'année et l'autre moitié, le 2^{ème} semestre de l'année.

Précise que la redevance sera calculée de façon mensuelle, tous mois entamés étant dus et que chaque mois établi sera affecté du coefficient 1/12^{ème}.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2014-006

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

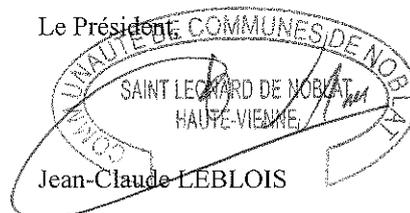
Reçu à la Préfecture

Le : 12.02.15

Publié ou notifié

Le : 13.02.15

Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LÉONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Jean-Claude LEBLOIS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REDEVANCE 2015 RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT ET SAUVIAT SUR VIGE

Date de transmission de l'acte : 12/02/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 12/02/2015

Numéro de l'acte : 2015-007 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150204-2015-007-DE

Date de décision : 04/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires